CHEMINS DE FER.

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

Louisiana Railway and Navigation Company.

Station Terminus, Rue Canal.

No. 2—		No. 4
5.30 p m	Dep Nlle-Orleans Ar	8.05 a m
8.45 p m	Ar Baton Rouge Dep	5.05 a m
8.50 p m	Dep Baton-Rouge Ar	5.05 a m
10.50 p m	Dep Angola Dep	3.15 a m
1.37 a m	Dep Mansura Dep	12.13 a m
2.40 a m	Ar Alexandria Dep	11.05 p m
2.50 a m	Dep Alexandria Ar	10.35 p m
4.15 a m	Dep Aloha Dep	9.41 p m
7.50 a m	Ar Shreveport Dep	5.54 p m
No. 6—		No. 8
6.55 a m	Dep Nlle-Orleans Ar	7.05 p m
9.55 a m	Ar Baton Rouge Dep	4.05 p m
10.00 a m	Dep Baton Rouge Ar	4.00 p m
12.01 p m	Ar Angola Dep	2.05 p m

Louisville et Nashville

Au Pied de la Rue du Canal

ARRIVEE

New York and Nouvelle Orleans Limited	7.30 a m
Washington, et New York malle	8.55 p m
Birmingham et Cincinnati	7.15 a m
Asheville Express	8.55 p m
Louisville et Cincinnati	8.55 p m
Pensacola et Jacksonville	7.15 a m
Mobile Accommodation	11.50 a m
Montgomery Accommodation..	**7.00 p m**
Ocean Springs Accommodation	5.45 p m
(Tous les jours excepté dimanche.)	
Dimanche et mercredi Gulf Coast Excursion	8.05 p m

DEPART

New York and Nouvelle Orléans Limited	**9.35 p m**
Washington et New-York malle	8.30 a m
Birmingham et Cincinnati	9.50 p m
Asheville Express	8.30 a m
Louisville et Cincinnati	8.30 a m
Pensacola et Jacksonville	9.50 p m
Mobile Accommodation	5.15 p m
Montgomery Accommodation	6.45 a m
Ocean Springs Accommodation	11.30 a m
Gulf Coast Accommodation	3.25 p m
(Tous les jours excepté dimanche.)	
Dimanche et mercredi Gulf Coast Excursion	7.30 a m

Illinois Central

DEPART

Panama Limited Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8.30 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8.05 p m
Local Mail	6.40 a m
Northern Express	3.00 p m
McComb Accommodation	5.40 p m
The Merry Widow	3.00 a m

ARRIVEE

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8.55 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	10.45 a m
Local Mail	4.00 p m
Northern Express	9.10 a m
McComb Accommodation	8.45 a m
The Merry Widow	10.20 p m

Yazoo et Mississippi Valley

DEPART

Delta Express	7.15 a m
Memphis Fast Express	2.55 p m
Bayou Sara, Woodville Passenger	4.15 p m
Excursion du dimanche	8.05 a m

ARRIVER

Delta Express	5.40 p m
Memphis Fast Express	8.35 a m
Bayou Sara, Woodville Passenger	9.50 a m
Excursion du dimanche	9.00 p m

Southern Pacific Company

Station Union.

DEPART

Texas Local, pour Houston et stations int.	6.45 a m
Sunset Limited pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie	11.00 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et int.	11.45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations int.	3.05 p m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas	6.00 p m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso, Californie et points int.	11.30 p m

ARRIVEE

Texas Local, pour Houston et stations int.	5.25 p m
Sunset Limited pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie	8.50 p m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et int.	7.45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations int.	11.40 a m
Sunset Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas	4.30 a m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso, Californie et points int.	6.05 p m

Texas and Pacific

DEPART

Texas Express	6.35 a m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, Shreveport, Dallas, Fort Worth et El Paso	12.30 p m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie	12.30 p m
Torras Local	4.25 p m
Rumson Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport, N. Texas	7.00 p m

ARRIVEE

Texas Express	7.50 p m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, Shreveport, Dallas, Fort Worth et El Paso	8.55 p m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie	12.35 a m
Torras Local	11.05 a m
Rumson Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport, N. Texas	5.25 p m

N. O., T. and M. R. R.

Frisco Lines.

Station Terminus, Rue Canal.

Départ.		Arrivée
7.50 p m	Nlle-Orleans	8.05 a m
9.45 p m	Baton-Rouge	6.20 a m
1.55 a m	Beaumont	10.35 p m
7.15 a m	Houston	7.25 p m
8.40 p m	Corpus Christi	10.00 a m
Arrivée.		
10.05 a m	Brownsville	3.20 a m

"THE GULF COAST SPECIAL."

Départ.		Arrivée.
10.10 p m	Baton-Rouge	5.20 a m
3.10 a m	Nlle-Orleans	1.00 a m
3.40 a m	Beaumont	10.45 p m
7.05 a m	Houston	7.00 p m
10.05 a m	Brownsville, Mex.	4.00 p m

"THE SOUTHWEST LIMITED."

Départ.		Arrivée.
10.05 a m	Nlle-Orleans	8.00 p m
2.40 p m	Baton-Rouge	7.05 p m
5.55 p m	Beaumont	10.55 a m
7.15 a m	Houston	7.05 a m

New Orleans Great Northern Railroad

Station Terminus, Rue Canal.

DEPART

Tous les Jours Excepté Dimanche

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire	6.50 a m
Jackson, Columbia, Tylertown Bogalusa et intermédiaire...	4.15 p m

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire...	7.35 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	6.00 p m

Excursions des dimanches.

Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et int. ..... 7.35 a m

ARRIVEE

Tous les Jours Excepté Dimanche

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et int.....	5.50 p m
Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire...	8.50 a m

Dimanche Seulement

Jackson, Columbia, Tylertown Bogalusa et intermédiaire...	8.05 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire...	10.05 a m

Excursions des dimanches.

Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et int. ..... 8.05 p m

New Orleans Southern and Grand Isle Railway.

DEPART.

Tous les jours, excepté samedi et dimanche	4.00 p m
Tous les jours, excepté dimanche	8.05 a m
Samedi et dimanche	5.30 p m
Excursion du dimanche seulement	7.05 a m

ARRIVEE.

Tous les jours, excepté samedi et dimanche	9.45 a m
Tous les jours, excepté dimanche	7.25 p m
Samedi et dimanche	5.45 a m
Excursion du dimanche seulement	7.35 p m

Queen et Crescent.

Station Terminus, Rue Canal.

DEPART

New York et Washington	7.30 a m
Cincinnati et Asheville	7.30 p m
St. Louis et Chicago	4.45 p m
Cincinnati et Asheville	8.00 a m
St. Louis et Chicago	8.00 a m
Meridian Accommodation	5.10 a m
Meridian Local	4.45 p m
Hattiesburg Local	
Excursion du Dimanche	
Carriere et points int.	7.10 a m

ARRIVEE

New York et Washington	9.10 a m
Cincinnati et Asheville	9.10 a m
St. Louis et Chicago	9.10 a m
Cincinnati et Asheville	8.35 a m
St. Louis et Chicago	8.35 p m
Meridian Accommodation	4.40 p m
Meridian Local	
Hattiesburg Local	8.10 a m
Excursion du dimanche.	
Carriere et points int.	7.20 p m

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de George Cron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,035 — Division B — Attendu que Mme Angeline Palmisano, veuve de George Cron, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de George Cron, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
G. G. KRONENBERGER, Avocat.
oct—17,21,26

Succession de Thomas J. Nolan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 05,985 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Maurice Picheloup, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
F. A. MIDDLETON, Avocat.
oct—17,21,26

Succession de John H. Clarke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,365 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Thomas R. Douglas, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
GEO. C. H. KERNION,
WM. J. FORMENTO, Avocats.
oct—16,20,25

Succession de Mme Mary Probst de Fonsagne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,196 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Emanuel L. Weil, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
JOS. LAUTENSCHLAEGER, Avocat.
oct—15,19,24

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,904 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi le compte final présenté par Mme Mary Randolph, épouse de Joseph G. Kent, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
A. D. PRESTON, Avocat.
oct—11,15,20

Succession de Mme Stella L. Dwyer, Epouse d'E. F. Rodrigues.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,919 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Bernard F. Rodrigues, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
EMILE H. PIZZO, Avocat.
oct—6,10,15

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D — No 107,219 — Dans le procès des mineurs John F. McCormick, et al.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, No. 107,429, dans le procès des mineurs John F. McCormick, et al., de dit ordre daté et signé le 10 octobre 1914, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 19 novembre 1914, la propriété foncière d'après inventaire au dossier du procès et décrite comme suit:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, en l'Ilet borné par les rues Magazine, Old Magazine, St. Mary et Felicité, désigné par les Nos. cinq et six sur un plan attaché à un acte devant W. J. Castell, ancien notaire, le 12 août 1870. Les dits lots se touchent et mesurent chaque 15 pieds, 9 pouces face à la rue Magazine, 18 pieds, 11 pouces et 3 lignes face à la rue Old Magazine par les profondeurs suivantes à savoir: 81 pieds, 6 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté du lot No. cinq touchant au lot No. quatre, et 91 pieds, 11 pouces et 7½ lignes sur la ligne de division entre les lots Nos. cinq et six et 102 pieds, 5 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté du lot No. six près la rue St. Mary. Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques à deux étages pour magasins et residence portant les numéros municipaux 1810-12 rue Magazine.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et pour reste si il y en a au l'acheteur devra fournir un ou des billets à ordre et endossés par lui ou eux, si plus d'un acheteur, et datés de la date de l'adjudication, et payables un an après date avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la ou leurs dates jusqu'à complet paiement et assurés par le bien du vendeur et une hypothèque spéciale sur la dite propriété. L'acte ou actes de vente comporteront les sûretés usuelles et devra être passé devant Charles G. Rohentsch, notaire, aux frais du ou des acheteurs. Les taxes pour l'année 1914 devant être payés par eux. Le ou les acheteurs devront déposer 10 pour cent (sans intérêt ou pénalité) du prix d'achat et au moment de l'adjudication à

Encanteur,
820 rue Commune.

MM. RICE & MONTGOMERY, Avocats.
oct 18 2—nov 1,8,15,19

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Philip Maurice et sa Femme — No 102,415 — Division B. Cour Civile de District.

COTTAGE SIMPLE EN RETRAIT, NO. 1125 RUE MARIGNY, MESURANT 26' X 130' MESURE ANGLAISE.

AUX ENCHERES, JEUDI, 19 NOVEMBRE 1914, A MIDI

En vertu d'un ordre rendu en cour ouverte le 8 octobre 1914, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B de la dite cour, je vendrai aux enchères publiques, le JEUDI, 19 novembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., dans le Troisième District de cette ville en l'Ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Villeré et Robertson, et est désigné par le No. 2 sur un plan de N. Billieux, date du 3 septembre 1856, et déposé en l'étude de E. Pollock, ancien notaire et mesure en mesure anglaise, 29 pieds 8 pouces face à la rue Marigny par 116 pieds de profondeur.

CONDITIONS — Comptant. L'acheteur au moment de l'adjudication devra déposer dix pour cent du prix d'achat et aura à payer les taxes de l'Etat et de la ville pour 1914, ainsi que l'acte de vente devant Rus Rouen, notaire.

CHARLES ROTH,
Encanteur, No. 600 Place Commerciale.
OSCAR SCHREIBER, Avocat.
oct 18,25 nov—1,8,15,19

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double en retrait, 2401-2403 rue Constance, angle Première

Le JEUDI, 5 Novembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

SUCCESSION DE EDWIN A. CLARK

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, No. 109,435, Division B.

Le JEUDI, 5 novembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et exécution d'un ordre daté et signé le 22 septembre 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, mod. Ernest A. Carrère, vendrai aux enchères publiques la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, en l'Ilet No. 56, borné par les rues Constance, Magazine, Première et Deuxième, mesurant vingt-huit pieds face à la rue Constance, par une profondeur et face à la rue Première de cent pieds, et forme le coin des rues Constance et Première, mesure américaine, elles améliorations sont connues comme Nos. 2401-2403 rue Constance, et comprend, un cottage double en bois ardoisé, deux étages, 8 chambres, office, hangar, eau et gaz, loyers $13 chaque côté.

Conditions. Un tiers ou plus comptant, le solde à un et deux ans, les payements étant assurés par les vendeurs par des notes bien avec un intérêt de 8 pour cent par an et avec toutes les sûretés usuelles. L'acte de vente devant être passé devant Fred Zenges, notaire. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, à compte sur la vente.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs.
SUTTON & LOOMIS, Avocats.
oct 4 11 18 25—nov 1 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mary Wagner Lacomb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,041 — Division E — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur publique, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Wagner Lacomb, décédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de faire savoir dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition, et pourquoi la désignation et l'évaluation de la propriété de cette succession ne seraient pas approuvées et homologuées.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
oct—18,22,27

Succession de Mme Madeleine Haderman, veuve en premier mariage d'Etienne Larose, et veuve en second mariage de Jean Coig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,781 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Victor Léon Bernard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
OSCAR SCHREIBER, Avocat.
oct—18,22,27

Succession de Victor J. Botto.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 109,486 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Victor J. Botto, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
C. C. FRIEDRICHS,
HAROLD A. MOISE, Avocats.
oct—18,22,27

Succession de Thomas Oliver Meaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,881 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi le compte final présenté par Mme Mary Randolph, épouse de Joseph G. Kent, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
A. D. PRESTON, Avocat.
oct—11,15,20

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D — No 107,219 — Dans le procès des mineurs John F. McCormick, et al.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, No. 107,429, dans le procès des mineurs John F. McCormick, et al., de dit ordre daté et signé le 10 octobre 1914, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 19 novembre 1914, la propriété foncière d'après inventaire au dossier du procès et décrite comme suit:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, en l'Ilet borné par les rues Magazine, Old Magazine, St. Mary et Felicité, désigné par les Nos. cinq et six sur un plan attaché à un acte devant W. J. Castell, ancien notaire, le 12 août 1870. Les dits lots se touchent et mesurent chaque 15 pieds, 9 pouces face à la rue Magazine, 18 pieds, 11 pouces et 3 lignes face à la rue Old Magazine par les profondeurs suivantes à savoir: 81 pieds, 6 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté du lot No. cinq touchant au lot No. quatre, et 91 pieds, 11 pouces et 7½ lignes sur la ligne de division entre les lots Nos. cinq et six et 102 pieds, 5 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté du lot No. six près la rue St. Mary. Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques à deux étages pour magasins et residence portant les numéros municipaux 1810-12 rue Magazine.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et pour reste si il y en a au l'acheteur devra fournir un ou des billets à ordre et endossés par lui ou eux, si plus d'un acheteur, et datés de la date de l'adjudication, et payables un an après date avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la ou leurs dates jusqu'à complet paiement et assurés par le bien du vendeur et une hypothèque spéciale sur la dite propriété. L'acte ou actes de vente comporteront les sûretés usuelles et devra être passé devant Charles G. Rohentsch, notaire, aux frais du ou des acheteurs. Les taxes pour l'année 1914 devant être payés par eux. Le ou les acheteurs devront déposer 10 pour cent (sans intérêt ou pénalité) du prix d'achat et au moment de l'adjudication à

Encanteur,
820 rue Commune.

MM. RICE & MONTGOMERY, Avocats.
oct 18 2—nov 1,8,15,19

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Philip Maurice et sa Femme — No 102,415 — Division B. Cour Civile de District.

COTTAGE SIMPLE EN RETRAIT, NO. 1125 RUE MARIGNY, MESURANT 26' X 130' MESURE ANGLAISE.

AUX ENCHERES, JEUDI, 19 NOVEMBRE 1914, A MIDI

En vertu d'un ordre rendu en cour ouverte le 8 octobre 1914, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B de la dite cour, je vendrai aux enchères publiques, le JEUDI, 19 novembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., dans le Troisième District de cette ville en l'Ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Villeré et Robertson, et est désigné par le No. 2 sur un plan de N. Billieux, date du 3 septembre 1856, et déposé en l'étude de E. Pollock, ancien notaire et mesure en mesure anglaise, 29 pieds 8 pouces face à la rue Marigny par 116 pieds de profondeur.

CONDITIONS — Comptant. L'acheteur au moment de l'adjudication devra déposer dix pour cent du prix d'achat et aura à payer les taxes de l'Etat et de la ville pour 1914, ainsi que l'acte de vente devant Rus Rouen, notaire.

CHARLES ROTH,
Encanteur, No. 600 Place Commerciale.
OSCAR SCHREIBER, Avocat.
oct 18,25 nov—1,8,15,19

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double en retrait, 2401-2403 rue Constance, angle Première

Le JEUDI, 5 Novembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

SUCCESSION DE EDWIN A. CLARK

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, No. 109,435, Division B.

Le JEUDI, 5 novembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et exécution d'un ordre daté et signé le 22 septembre 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, mod. Ernest A. Carrère, vendrai aux enchères publiques la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Constance, Magazine, Première et Deuxième, mesurant vingt-huit pieds face à la rue Constance, par une profondeur et face à la rue Première de cent pieds, et forme le coin des rues Constance et Première, mesure américaine, elles améliorations sont connues comme Nos. 2401-2403 rue Constance, et comprend, un cottage double en bois ardoisé, deux étages, 8 chambres, office, hangar, eau et gaz, loyers $13 chaque côté.

Conditions. Un tiers ou plus comptant, le solde à un et deux ans, les payements étant assurés par les vendeurs par des notes bien avec un intérêt de 8 pour cent par an et avec toutes les sûretés usuelles. L'acte de vente devant être passé devant Fred Zenges, notaire. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, à compte sur la vente.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs.
SUTTON & LOOMIS, Avocats.
oct 4 11 18 25—nov 1 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mary Wagner Lacomb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,041 — Division E — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur publique, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Wagner Lacomb, décédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de faire savoir dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition, et pourquoi la désignation et l'évaluation de la propriété de cette succession ne seraient pas approuvées et homologuées.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
oct—18,22,27

Succession de Mme Madeleine Haderman, veuve en premier mariage d'Etienne Larose, et veuve en second mariage de Jean Coig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,781 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Victor Léon Bernard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
OSCAR SCHREIBER, Avocat.
oct—18,22,27

Succession de Victor J. Botto.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 109,486 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Victor J. Botto, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
C. C. FRIEDRICHS,
HAROLD A. MOISE, Avocats.
oct—18,22,27

Succession de Thomas Oliver Meaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,881 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi le compte final présenté par Mme Mary Randolph, épouse de Joseph G. Kent, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
A. D. PRESTON, Avocat.
oct—11,15,20

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Barber Asphalt Co. vs. Victoria Chapman, Femme de Raymond Chapman, et le dit Raymond Chapman devant autoriser sa dite femme.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 65,535 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en face de l'entrée principale, de la Bâtisse de la Nouvelle Cour, dans la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 14 novembre 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No. 7 en l'Ilet No. 216, borné par les rues Fern, Hickory, Cohn et Short, et mesurant trente pieds face à la rue Fern, par cent sept pieds, six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité pour la paroisse de la Nouvelle Orléans.
E. J. THILBORGER,
Avocat pour le demandeur.
oct—13,19,26,31 nov—7,14

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Deuxième District, portant le numéro municipal 2630 rue Dumaine, entre les rues Broad et Dorgenois.

Paul Chretien vs. Mme Joséphine Johnson, Femme de Adam McDowell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,502 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 novembre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 16 en l'Ilet No. 340, borné par les rues Broad, Dumaine, Dorgenois et St. Ann, d'après un plan par John F. Brown, voyer, en date du 12 janvier 1885, déposé en l'étude de W. I. Hodgson, encanteur, et un croquis duquel est attaché à un acte de vente passé devant Samuel Flower, ancien notaire en cette ville, le 14 juillet 1885; le dit lot mesure trente et un pieds, trois pouces et cinq lignes face à la rue Dumaine par cent soixante deux pieds, onze pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant de l'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
ANTHONY J. ROSSI,
Avocat pour le demandeur.
oct—8,10,15,22,30 nov—6,11,20

AVIS AUX CREANCIERS

A. D. Ken Printing Co vs. General Business Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,819 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le receveur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
oct—11,18,25

VENTES A L'ENCAN.

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partition.

Cottage simple en bois, No. 3063 rue St Ann, angle de la rue Lopez.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur; bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, 29 octobre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 9 avril 1914 et signé le 16 avril 1914 par l'Hon. T. C. W.